

# La Provence

## Coronavirus : deux cas positifs en mairie

Deux cas de Covid19 ont été détectés au sein de la mairie de Carry-le-Rouet. *"Un employé municipal présentant des symptômes, ainsi qu'un adjoint qui se révèle asymptomatique, placés immédiatement en quatorzaine"*, a confirmé le maire René-Francis Carpentier qui a convoqué l'ensemble du conseil municipal ce lundi pour informer des cas, appelant toute l'équipe municipale à se faire dépister, tout en suivant le protocole de l'Agence régionale de santé qui a enclenché les tests des cas contacts en mairie. Dans cette batterie d'examens, une vingtaine de résultats se révèlent "être négatifs", rapporte le maire qui devait publier une vidéo sur le Facebook de la Ville pour rappeler notamment le port du masque sur le marché de Carry. *"On a fait ce qu'il fallait pour circonscrire le problème. Nous avons décidé, à titre préventif de tester l'ensemble du personnel, soit environ 80 personnes"*, précise le maire. A Sausset, on prend aussi les devants: le port du masque est rendu obligatoire sur le marché, à compter de ce jeudi 13 août. **P.S.**



COVID-19 : 2 cas positifs

12 Août

Article dans la Provence

2020

Mairie de Carry-le-Rouet

## Carry : "Un cas de Covid au sein de nos services" annonce le maire



Hier soir le maire de Carry-le-Rouet s'est adressé aux habitants via une vidéo publiée sur le réseau social Facebook. René Francis Carpentier annonce qu'un cas de Covid a été diagnostiqué chez un agent municipal. "Les employés en contact avec cet agent ont été dépistés et les services fermés et désinfectés" assure le premier élu qui précise que "tous les résultats sont négatifs". Par ailleurs le port du masque redevient obligatoire sur le marché de Carry.

En images, la vidéo de la mairie de Carry-le-Rouet diffusé sur le Facebook de la ville



Cas de Covid-19 au sein du personnel

12 Août

Article en ligne sur Maritima

2020

Mairie de Carry-le-Rouet

# La Provence

## Boukhit : "Le FC Côte Bleue aura son mot à dire"

**FOOTBALL - N3** Le gardien de but du FCCB entame sa 4<sup>e</sup> saison au club

**A**u FC Côte Bleue, il fait désormais figure de grand ancien. Cyril Boukhit, le talentueux gardien de but du FCCB commence sa 4<sup>e</sup> année consécutive au club, lui qui à 28 ans à peine possède une solide expérience après une carrière commencée il y a une dizaine d'années déjà.

Après un bref passage sur la Côte Bleue à l'automne 2016, le dernier rempart de l'équipe entraînée par Momo Sadani est reparti quelques mois à Consolat avant de revenir en 2017-18 au FCCB où il aura connu les joies du titre en R1 et l'accession en N3 donc. Avant de lier son destin au club présidé par Christophe Celdran, il a joué trois ans à Toulon - sous la houlette de Momo Sadani - et deux ans à Constantine (Algérie).

Aujourd'hui, il est donc bien placé pour connaître les atouts du FC Côte Bleue qui - c'est bien connu - ne possède pas de gros moyens mais tire sa force et son enthousiasme de sa politique en faveur des jeunes. Ce sera encore le cas cette saison, plus que jamais serait-on tenté d'ajouter car le FC Côte Bleue n'a pas recruté, faute de moyens (90 à 95% de son budget provient de sponsors privés).

### "Nous pouvons rivaliser"

Du coup, de nombreux jeunes issus du club seront appelés à opérer en N3 où la concurrence sera rude une fois de plus comme le souligne Cyril Boukhit : "Il est difficile de tirer son épingle du jeu dans ce championnat et notamment dans notre groupe qui est encore particulièrement relevé à l'image des équipes comme l'Ah-



À 28 ans, Cyril Boukhit fait partie déjà des anciens dans le groupe rajeuni emmené par Mohamed Sadani. Il reste serein avant d'entamer la saison à la fin du mois. /PHOTO P.

lético, Cannes ou Istres qui n'ont rien à faire à ce niveau. Leurs budgets sont sans commune mesure avec le nôtre et, en principe, nous ne pouvons pas rivaliser avec eux. Mais ces dernières années nous avons soutenu la comparaison sur le plan du jeu et je crois que nous n'avons rien à leur envier."

Le président Celdran a annoncé, prudence oblige, que le FCCB viserait le maintien cette année alors que ces deux dernières saisons, il a joué les premiers rôles en 2018-19 (3<sup>e</sup> au final après avoir occupé longtemps la 2<sup>e</sup> place) et 6<sup>e</sup> au printemps dernier. Mais pour Cyril

Boukhit, "le FCCB aura encore son mot à dire même si, à l'évidence, la tâche s'annonce encore plus difficile que lors de deux derniers exercices. Il n'y a pas de nouveaux joueurs certes mais ceux qui sont restés ont un talent et une qualité reconnus. Et il faudra aussi voir comment les jeunes de notre club vont éclore et se comporter à ce niveau. Il n'y a pas de quoi s'inquiéter". L'équipe fanion du FCCB pourra compter sur la présence et le brio d'un gardien de but dont l'expérience sera une fois de plus particulièrement précieuse.

Francis MARTINEZ

### LA PRÉPARATION

Le FCCB a opté sur la difficulté lors de cette préparation. Les joueurs de Sadani ont notamment disputé trois rencontres face à des équipes de N2 : Aubagne (3-5), OM (2-2) et Toulon (0-2). Bilan donc, deux défaites et un match nul mais certainement de solides repères avant de poursuivre la préparation. Des rencontres face à Endoume, Fos et Salon Bel-Air sont encore programmées.

Une 4<sup>e</sup> saison au club pour Boukhit

Article dans la Provence

Football Club Côte Bleue

12 Août  
2020

FREQUENCE  
Sud.FR

## Le marché nocturne de Carry est annulé suite à la présence de cas covid dans la ville

La mairie de Carry le Rouet a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre son marché nocturne en raison de plusieurs cas de covid19 détectés au sein des agents municipaux.



*"En prévention des risques liés au COVID, le temps de mesurer la situation", la Ville de Carry-le-Rouet suspend son marché nocturne qui se tenait tous les soirs du mercredi au dimanche sur le port.*

Cette décision fait suite à la détection d'au moins deux cas parmi les agents de la municipalité cette semaine.

Pour le moment, les marchés hebdomadaires du mardi et vendredi restent autorisés avec le port du masque vivement recommandé. Il sera probablement obligatoire d'ici quelques jours.



Marché nocturne - Annulé

13 Août

Article en ligne sur [FrequenceSud.fr](https://www.frequence-sud.fr)

2020

Prévention risques Covid-19

# La Provence

## **CARRY-LE-ROUET** ● Les marchés nocturnes annulés

René Francis-Carpentier, le maire de Carry-le-Rouet, après avoir pris la décision de rendre obligatoire le port du masque sur les marchés de la commune, a dû se résoudre, hier, à annuler tous les marchés nocturnes jusqu'à nouvel ordre (il y en avait deux par semaine). *"Je n'ai pas le personnel municipal suffisant pour permettre de contrôler le port du masque sur ces marchés nocturnes, a expliqué le maire. C'est plus raisonnable de prendre des mesures conservatrices, je préfère être prudent."* Le marché diurne, lui, se tiendra comme d'habitude.



Marché nocturne - Annulé

13 Août

Article dans la Provence

2020

Prévention risques Covid-19

# La Provence

## Une soirée dédiée au reggae au théâtre de verdure

Il y avait beaucoup de places, mardi soir, sur les gradins et au-delà où le public s'est installé très progressivement, jusqu'à atteindre 200 personnes, pendant la projection du film dans le cadre de la soirée Sound System qui a commencé avec Black Beanie Dub, deux artistes aux platines, et une sélection de musiques. D'autres soirées avec les DJ Tomix et Romain Pellegrin, sont prévues tous les mardis jusqu'au 25 août pour la clôture. A la nuit, devant le grand écran, un public intergénérationnel était rassemblé pour *Inna de Yard* (dans le jardin en jamaïcain), *the soul of Jamaica*,



une soirée "Sound system" précédait le film.

film de Peter Webber, sorti en 2019. C'est un très bon documentaire musical, une sorte de Buena Vista Social Club à la jamaïcaine.

N.Ga.



Une soirée « Sound System »

15 Août

Article dans la Provence

2020

Théâtre de Verdure

# La Provence

## Masques : le préfet serre la vis

### LE DÉTAIL DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

#### Ville par ville, rue par rue, voici les périmètres concernés

► **AIX-EN-PROVENCE.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : le cours Mirabeau, av. Bonaparte, cours Sextius, bd Jean-Jaurès, bd Aristide-Briand, cours Saint-Louis, bd Carnot. Il est également obligatoire sur la rue d'Italie et sur les Allées Provençales.

► **ARLES.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : le fleuve Rhône, les quais, bd Georges-Clémenceau, bd des Lices, bd Emile-Combes jusqu'au rond-point de Lamartine, rue des Deux-Tours. Il est également obligatoire sur l'avenue Victor-Hugo.

► **AUBAGNE.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : avenue Loulou-Delfieu, place Sicard, place Pasteur, cours Barthélemy, bd Jean-Jaurès, rue Martinot, rue Rastègue, cours Maréchal-Foch, rue Moussard, rue de l'Arceau, rue Torte, rue Vivandière, promenade du Jeune Anacharsis, esplanade Charles-de-Gaulle, place du 14-Juillet, cours Voltaire.

► **BAUX-DE-PROVENCE.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : rue Neuve, rue

Porte-Mage, rue Frédéric-Mistral, grand rue, rue du Château, impasse du Château, place Prince-Rainier-III-de-Monaco, rue de l'Orme, cours du Porcelet, rue du Trenca, place Saint-Vincent, place François-de-Hérain, rue de l'Église, rue des Fours, rue de la Lauze, rue de la Calade, place Louis-Jou, escaliers porte d'Eyguières.

► **CARRY-LE-ROUET.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : av. Draño-de-la-Mar, bd des Moulins, quai Maleville, quai Vaysière, av. Aristide-Briand, esplanade Jean-Jaurès, promenade du bord de mer de la plage du Rouet.

► **CASSIS.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : rue Abbé-Paul-Mouton, rue Adolphe Thiers, rue Victor-Hugo, place Baragnon et Jardin public, rue Rossat, place Montmorin, esplanade du Général-de-Gaulle, promenade Aristide-Briand, place du Grand-Carnot, avenue de l'Amiral-Ganteaume, rue Saint-Clair, rue Brémond, rue Jean-Baptiste-Ducros, rue Frédéric-Mistral.

► **LA CIOTAT.** Masque obligatoire à

l'intérieur du périmètre constitué par : bd Anatole-France, promenade François-Mulet, bd Georges-Clémenceau, bd Lamartine, av. Kennedy, av. Camusso, av. François-Billoux, av. Marc-Sangnier, av. du Mugel, quai François-Mitterrand, quai Général-de-Gaulle, quai Ganteaume. Le port du masque est également obligatoire sur la Promenade du bord de mer (av. Président-Wilson, av. Franklin-Roosevelt, bd Beau-Rivage, av. Saint-Jean), dans tous les parcs et jardins, le camping de la Sauge, le camping de la Baie des Anges et le camping Marvillia Parks.

► **ISTRES.** Masque obligatoire sur les voies et espaces suivants : Parc Gueffucci, rocade de l'Olivier et secteur Parc des Dinosaurés, place Lou Blagaire Entressen, parc de Trigance, parc de la Romaniquette, aire de camping-car, allée Jean-Jaurès (les jours de marché).

► **MARSEILLE.** Masque obligatoire dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements. Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, le port du masque est également obligatoire sur la Route de la plage de l'Étaque. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, il est obligatoire sur les

voies suivantes : promenade Kennedy, promenade Georges-Pompidou, av. Pierre-Mendès-France, avenue de la Pointe-Rouge. Il est également obligatoire dans le quartier des Goudes.

► **MARTIGUES.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : Jardin de Ferrières, quartier Jonquières (place des Martyrs, esplanade des Belges, cours du 4-Septembre, rue Lamartine et place Gérard-Tenque).

► **SAINTE-MARIES-DE-LA-MER.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : avenue Vincent-Van-Gogh, rue Jean-Jaurès, av. d'Arles et av. de la République.

► **SAINTE-REMY-DE-PROVENCE.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : bd Marceau, bd Victor-Hugo, bd Mirabeau, bd Gambetta, place de la République.

► **SALON-DE-PROVENCE.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : rue Reynaud-d'Ursule, cours Gimon, cours Victor-Hugo, cours Carnot, bd Jean-Jaurès. Il est également obligatoire à l'inté-

rieur d'un deuxième périmètre constitué par : rue Massenet, bd Victor-Joly, av. de la Liberté. Il est enfin obligatoire rue des Frères J.&R.-Kennedy

► **SAUSSET-LES-PINS.** Masque obligatoire à l'intérieur du périmètre constitué par : av. Clément-Monnier, bd Charles-Roux, av. Adolphe-Fouque, av. Simeon-Gouin, rue de l'Église, traverse des Pêcheurs, av. du Port.

► **AINSI QUE DANS LES ZONES COMMERCIALES SUIVANTES.**

- Centres commerciaux Bonneveine, La Valentine et Grand Littoral (à Marseille) ;
- Grande zone commerciale de Plan-de-Campagne (Les Pennes-Mirabeau et Cabriès) ;
- Centre commercial Grand Vitrolles (commune de Vitrolles) ;
- Zone commerciale Les Paluds (Aubagne et Gémenos) ;
- Zones commerciales Ancre Marine et La Ciotat Park (La Ciotat) ;
- Zone commerciale de la Pioline (Aix-en-Provence) ;
- Village des Marques (Miramas) ;
- Zones commerciales de Prépaou, Cognets, Leclerc et Trigance (Istres).



16 Août

2020

Port du masque obligatoire, arrêté préfectoral

Article dans la Provence

Bouches-du-Rhône